

ÉDUCATION: RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ OÙ CHACUN CHOISIT
SON DEVENIR, PLEINEMENT RECONNU ET ÉPANOUI.

SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	4
Prévenir les inégalités dès la petite enfance	5
Le collège, lieu d'expression de la fracture éducative	7
Éducation et inégalités territoriales	10
Éducation vers l'emploi : comment s'orienter ?	13
Professionaliser l'enseignement supérieur	15
Conclusion	17

PRÉAMBULE

Rien n'est acquis à la naissance. C'est, entre autres, le système éducatif qui fait la différence entre les trajectoires sociales et professionnelles des individus. Pour cette raison, l'éducation est un investissement essentiel pour la société.

Le monde est en constante évolution et s'y insérer de façon satisfaisante nécessite de maîtriser bien plus de compétences qu'autrefois. Depuis la fin des années 60, notre pays a vécu de multiples réformes du système éducatif de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les mutations économiques et sociales exigent de l'ensemble des acteurs de se remettre constamment en question pour rester en phase avec ces évolutions.

Pour la CFDT, construire une société où chacun choisit son devenir, pleinement reconnu et épanoui dans l'exercice de ses responsabilités, est un objectif partagé. Pour l'atteindre, l'école a un rôle primordial à jouer, de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Son rôle d'intégrateur et d'ascenseur social est fortement questionné avec la fragmentation de la société française et l'accroissement des inégalités.

Deux raisons fondamentales invitent la CFDT à se préoccuper des inégalités à l'école. La question renvoie, en premier, à des choix de valeurs d'émancipation, de justice sociale et d'équité qui sont les nôtres.

Le syndicalisme se doit aussi de s'y intéresser car en France, la formation initiale et les diplômes constituent un enjeu majeur pour accéder à l'emploi. C'est d'ailleurs une partie du mal qui frappe le marché du travail. Les pays donnant autant d'importance aux diplômes sont ceux où la mobilité entre les générations est freinée, des pays où les sociétés sont plus rigides et en mal d'innovation.

INTRODUCTION

Le modèle de la méritocratie scolaire s'est développé, à l'origine, en opposition avec une école « élitiste » qui séparait précocement les élèves dans des parcours inégaux, fortement déterminés par l'appartenance sociale. Ce modèle, produit de la III^e République, s'apparente à un modèle de la « concurrence ouverte »,

autrement dit de l'égalité des chances dans un système unifié. La méritocratie devait freiner la transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires et le mérite scolaire bénéficier à de nombreuses générations pour accéder à des places sociales bien supérieures à celles de leurs parents.

Ces dernières années, hors période de croissance exceptionnelle, cet ascenseur social semble être tombé en panne. On parlerait même de « descenseur » social tant le sentiment de déclassement paraît fort parmi les jeunes générations qui n'accèdent pas à des emplois en correspondance avec l'éducation qu'ils ont reçue.

Or, à y regarder de plus près, poursuivre l'idéal du mérite scolaire recouvre de fait la conviction qu'il existerait une intelligence naturelle et des talents dont nous serions tous dotés à la naissance, et qu'il s'agit de laisser s'exprimer. Ces capacités seraient distribuées également, dans tous les milieux sociaux.

De nombreuses études démontrent, toutefois, le caractère inégalement stimulant de l'environnement social sur le développement des jeunes enfants. Autrement dit, dès la première heure, les capacités intellectuelles sont influencées par le milieu social. Dans les faits, les enfants sont scolairement inégaux, dès les plus jeunes âges, de par la diversité de leur origine sociale.

Ainsi, les enfants issus de milieux favorisés accèdent plus facilement à la culture, ils sont familiers avec le vocabulaire qu'ils retrouvent dans les livres, ils ne s'interrogent pas sur le sens de ce qu'ils apprennent à l'école puisque ce savoir est valorisé dans leur environnement familial. En revanche, pour ceux qui ne bénéficient pas de l'ensemble de ces codes, cela est moins évident et ils peuvent légitimement s'interroger sur l'intérêt d'apprendre.

La pratique éducative des parents et les conditions de vie des familles rendent aisé, ou pas, le passage à la lecture et l'accès au savoir. Si l'école ne dispense pas ces compétences pour ceux qui ne les reçoivent pas en héritage, il leur sera plus difficile d'apprendre à lire, donc à écrire, puis à rédiger. Ces élèves prendront du retard, risquent de le vivre comme un échec, voire de perdre l'estime de soi en s'enfermant le plus souvent dans la conviction que cet échec est de leur simple fait.

L'égalité des chances ne doit pas se résumer à un savoir mis à disposition, sans les outils pour s'en servir. Pour garantir l'égalité des chances, il faut donner aux élèves, dès le plus jeune âge, les compétences nécessaires à l'apprentissage des savoirs de base et, en premier lieu, offrir à ceux qui en ont besoin une scolarisation précoce faisant une large place à l'acquisition du langage.

C'est cette démarche que la CFDT souhaite voir emprunter, pour rendre effectif le droit à l'éducation, en partant des besoins du jeune, pour lui donner tout ce qui lui est utile pour réussir. Il lui faudra s'investir, travailler, bien sûr, mais, pour ne plus décourager les jeunes l'école devra se réformer en tenant compte de leurs aptitudes inégales.

PRÉVENIR LES INÉGALITÉS DÈS LA PETITE ENFANCE

L'évolution des représentations et des pratiques modifie sensiblement la place réservée au « temps de la petite enfance ». Or, cette étape est primordiale pour permettre aux enfants de rentrer dans les apprentissages scolaires, pour devenir élèves et pour réussir leur scolarité.

La petite enfance commence dès la naissance. C'est dès « zéro an » qu'une prise en charge devra être proposée aux familles.

Il est possible de faire co-exister différentes structures, entre les divers modes d'accueil et l'école maternelle, à condition qu'elles soient accessibles à tous (gratuité ou coûts fortement aidés selon les ressources), complémentaires, diversifiées pour répondre aux besoins des parents, qui sont aussi divers, en lien avec les politiques familiales.

Il s'agit d'un enjeu décisif pour la conciliation des « temps de vie », la lutte contre le temps partiel imposé et surtout dans le combat pour l'égalité professionnelle hommes/femmes.

Notre projet syndical pour la petite enfance doit être fondé sur une réflexion à plusieurs entrées :

- garantir un accueil de qualité aux jeunes enfants, y compris avant deux ans ;
- faciliter les transitions vers l'école ;
- faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle des parents ;
- prévoir un soutien aux parents dès la naissance de leur enfant (école des parents) ;
- tenir compte des conditions de travail des salariés de la petite enfance, leur formation et leur promotion.



RÉUSSIR LA TRANSITION VERS L'ÉCOLE

Une scolarisation précoce est importante, surtout pour les enfants de familles défavorisées. Pour eux, elle est le premier maillon de la réussite scolaire parce que seul moyen d'accès précoce et gratuit à un accueil éducatif. Malgré ce diagnostic de plus en plus partagé, on assiste, en France, à une baisse très forte de la préscolarisation à deux ans, de l'ordre de 50 % depuis début 2000. Et la tendance va s'accroître avec les coupes budgétaires récentes.

Mais plus que l'âge d'entrée en maternelle, c'est la qualité de la transition entre les structures de la petite enfance (crèche, assistante maternelle, jardins d'éveil) et l'école maternelle qui paraît importante.

Pour la CFDT, une scolarisation de qualité des enfants de maternelle et en particulier des jeunes enfants de deux et trois ans nécessite de :

- renforcer l'accueil en donnant aux enseignants les moyens en temps d'associer les parents à la vie de l'école, afin de réduire le décalage entre les objectifs fixés par les institutions et leur perception par les parents ;
- assurer une transition en douceur, avec des passerelles entre les structures de la petite enfance qui ne sont pas toutes assimilables à l'école (ex. jardins d'éveils) et la maternelle.

DES RYTHMES SCOLAIRES ADAPTÉS À LA CITÉ

Prendre le temps de l'enfant dans sa globalité (temps de famille, temps scolaire ou temps d'accueil, transport, restauration, activités péri-éducatives) est un élément déterminant pour sa réussite, notamment pour ceux issus des milieux les plus défavorisés. Mais on ne peut réfléchir aux rythmes scolaires et à leur impact sur le bien-être des enfants sans une vision globale des rythmes de vie. Plus de places dans les crèches, des modes de garde extrascolaires plus développés, des congés parentaux plus courts, mais plus partagés et bien payés favorisent le travail des femmes à temps plein.

La CFDT encourage à :

- assurer une continuité de prise en charge, avant, pendant et après le temps scolaire, structurée autour de l'enfant et de ses parents, leurs besoins personnels, familiaux et sociaux ;
- impliquer davantage les parents, à condition que cela ne se fasse pas au détriment des mères présentes sur le marché du travail ;
- réfléchir à une allocation permettant aux familles à faibles revenus de payer un mode d'accueil de qualité le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cette allocation ne doit pas dédouaner pour autant les pouvoirs publics à investir dans des modes de garde économiquement accessibles ;
- organiser une grande campagne d'information pour l'investissement des pères dans l'éducation de leurs enfants, sans user de méthodes culpabilisantes ;
- tenir compte dans les négociations sociales sur l'organisation du travail, des modalités permettant aux hommes et aux femmes de s'investir dans leur vie de famille (télétravail, pas de réunions tardives...).

REMETTRE LES COMPTEURS À ZÉRO DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle a un rôle important dans la réduction des inégalités, dans le repérage et le traitement des difficultés d'apprentissage et c'est encore plus net pour les enfants issus de familles non francophones. En effet, parmi ces apprentissages, l'acquisition du langage est un élément fondamental. Pour cela, il faut pouvoir travailler en petits groupes et prévoir de l'aide personnalisée.

La CFDT demande la mise en place des conditions de scolarisation adaptées dès le plus jeune âge. Ce qui nécessite de :

- affirmer, dans les programmes scolaires, l'alternance des temps de forte et de moindre concentration (apprentissage vs. jeu, manipulation) ;

- renforcer l'encadrement en baissant les effectifs en élèves et en diversifiant le recrutement (Atsem, éducateurs de jeunes enfants) ;
- équiper les lieux de vie d'espaces modulables et variés, permettant à la fois le collectif et l'isolement, le mouvement et le repos... ;
- construire une plus grande continuité entre les écoles maternelle et primaire, en évitant un passage immédiat à six heures de travail scolaire, intensif et abstrait par jour.

LE COLLÈGE, LIEU D'EXPRESSION DE LA FRACTURE ÉDUCATIVE

Le collège unique, créé dans les années 1970 pour recevoir tous les écoliers, a remplacé le petit lycée avec pour principe, ambitieux, celui de l'égalité des chances.

Dans un premier temps, le collège unique a répondu à un enseignement de masse. Toutefois, les écarts de réussite s'y creusent, les inégalités sociales s'y renforcent. Quatre décennies plus tard, il apparaît que le collège n'atteint pas son ambition et laisse de nombreux élèves sur le côté.

Aujourd'hui, trop d'élèves y sont en souffrance : certains parce qu'ils s'ennuient, d'autres parce qu'ils ne parviennent pas à suivre le rythme imposé, la plupart parce qu'ils peinent à discerner le sens des efforts qui leur sont demandés. Ce malaise repose sur la difficulté du collège à s'adapter à tous les publics et sur la confusion de ses objectifs. Cela signifie qu'il faut comprendre les causes de cet échec pour bâtir un collège de la réussite.

Aujourd'hui, certains préconisent de sélectionner les élèves, dès le collège, et d'admettre le fait que des élèves puissent quitter le collège avant la fin de la scolarité obligatoire. La CFDT, au contraire, souhaite l'adaptation de l'outil à son objectif. Si la forme de transmission des connaissances crée l'échec de la démocratisation de l'école, alors transformons son fonctionnement et ses méthodes. Changeons nos critères de réussite.

Aujourd'hui plus de 120 000 jeunes de 16 à 18 ans sortent chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification. La lutte contre le décrochage scolaire, érigée en priorité nationale dans le cadre du plan « Agir pour la jeunesse », doit maintenant trouver des traductions concrètes. Les sortants sans qualification font face à davantage de difficultés que les autres pour accéder à un emploi et pour le garder, cela peut durer des années.

Par ailleurs, ils renforcent les rangs des actifs peu qualifiés, les plus vulnérables aux effets des mutations et des crises économiques.

- La CFDT veut un collège pour tous, accueillant tous les élèves et surtout permettant la réussite de chacun. Pour y parvenir, les pistes les plus évidentes seraient d'une part, d'individualiser l'approche et d'autre part, de cibler l'action pour égaliser les apprentissages.



UN SOCLE COMMUN INDISPENSABLE, MAIS TOUJOURS À DÉFINIR

La nécessité de définir les objectifs à atteindre en fin de scolarité obligatoire est reconnue depuis la création du collège unique. La CFDT y a adhéré au Congrès de Grenoble en réclamant de « *garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité et poursuivre sa formation* ».

Les études internationales comme Pisa montrent que le système français est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE : de plus en plus d'élèves tirent un profit limité de l'École, tandis qu'une minorité réussit brillamment. De plus, le niveau général tend à baisser d'année en année.

Malgré l'échec que souligne cette étude, et de nombreuses autres, le système éducatif ne parvient pas à se corriger. La finalité du collège ne doit plus être la préparation de tous les élèves à un passage au lycée général, en ignorant les dégâts pour ceux qui n'ont pas réussi à suivre. Il ne faut plus mettre tous les élèves sous pression pour n'en sélectionner que quelques-uns. L'objectif du collège doit être l'obtention du socle commun, par tous.

C'est sur ce socle commun de connaissances et de compétences que chacun pourra construire sa propre voie, celle d'un accès rapide à un métier ou celle d'études longues selon les capacités et aspirations qu'il aura découvertes. L'essentiel étant qu'il puisse faire son choix avec, en main, les outils de reconversion ou de reprise d'études possibles dans le futur.

La loi de 2005 transpose les compétences-clés et les connaissances définies par l'Union européenne et institue un socle commun de connaissances et de compétences en sept piliers :

- la maîtrise de la langue française ;
- a pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative.

Cette loi est restée comme un vœu pieu face à un système habitué à transmettre des savoirs disciplinaires sans se soucier des compétences nécessaires pour les assimiler et les utiliser. Il faut noter, et c'est symptomatique, qu'une 8e compétence-clé retenue par l'Union européenne « Apprendre à apprendre » n'a pas été retenue dans la législation française.

La CFDT appelle à :

- définir plus précisément le socle commun en termes de connaissances et de compétences communes à toute la jeunesse ;
- sortir de la logique d'un enseignement et d'une évaluation régis par les disciplines du lycée (mathématiques, histoire, économie...), pour que les élèves soient centrés sur l'acquisition des compétences attendues à l'issue du collège ;

- réorganiser le collège pour que chacun puisse aller à son rythme et voir ses acquisitions valorisées plutôt que ses insuffisances stigmatisées ;
- reporter la sélection après la fin de la scolarité obligatoire et l'acquisition du socle commun par tous ;
- développer les Ecoles de seconde chance pour offrir les moyens d'un rebond aux jeunes décrocheurs.



ASSURER UNE CONTINUITÉ ENTRE LE PRIMAIRE ET LE COLLÈGE

Un élève sur cinq (soit chaque année environ 150 000 élèves) sort du collège en ayant de graves lacunes en français et en mathématiques.

Dans son rapport 2010, le Haut conseil de l'éducation dresse un constat sévère : « Le collège se révèle incapable de réduire la grande difficulté scolaire, de mettre en place un soutien et un rattrapage efficaces, de prendre en compte les différences de rythmes d'apprentissage des élèves, de compenser les disparités sociales ». Or, c'est dès l'Ecole primaire que les disparités s'installent avec 15 % d'écopiers qui éprouvent, dès le cours préparatoire, « des difficultés sévères ou très sévères ». Les mêmes se retrouvent en échec à la fin du collège.

Rien ne sert donc de réformer le collège si les élèves arrivent en 6e sans maîtriser les langages fondamentaux, qu'il s'agisse du français ou des mathématiques. C'est le cas aujourd'hui de la moitié des enfants.

Or, c'est dans le premier degré qu'on attend 8 900 d'élèves en plus et 8 967 postes d'enseignants en moins. L'école primaire à laquelle la France consacre déjà 15% de moins que la moyenne par élève des pays de l'OCDE va voir diminuer encore un peu la scolarisation des moins de trois ans.

Pour garantir à tous les élèves la maîtrise du socle commun des connaissances et des compétences à la fin de la scolarité obligatoire, les objectifs assignés à l'enseignement du premier et du second degré ne peuvent être dissociés. C'est pourquoi la CFDT plaide pour une continuité de moyens et de pédagogie, de la maternelle à 16 ans.

Pour cela, il faudra :

- investir sur la maternelle et le CP afin d'empêcher la cristallisation des difficultés ;
- offrir davantage d'autonomie au directeur de l'école et aux établissements : la place du directeur d'établissement par rapport à l'équipe enseignante et la place de l'établissement dans un territoire et par rapport aux autres acteurs doivent être réinterrogées ;
- organiser le travail dans l'établissement de manière à permettre aux enseignants du primaire d'accorder du temps pour les rencontres avec les parents d'élèves ;
- adapter l'offre aux besoins et construire une école primaire en phase avec la demande du quartier ou de la commune où elle se trouve et les besoins des élèves qui la fréquentent. Le sur-mesure est une évolution fondamentale et urgente ;
- en finir avec un collège copié sur le lycée et renforcer la continuité entre l'école primaire et le collège.

METTRE FIN AU MALAISE DANS LES COLLÈGES

Le collège est de plus en plus un lieu de tension, où le niveau d'enseignement est jugé le plus difficile. Il concentre l'essentiel des problèmes d'incivilités et de violences. De ce fait il constitue un lieu de souffrance pour certains élèves comme pour les diverses catégories de personnels. Les solutions pour sortir de cette situation résident beaucoup moins dans des mesures sécuritaires contestables que dans une vraie transformation de l'enseignement au collège.

Passer d'une logique de transmission de savoirs par l'enseignant à une logique d'acquisition de compétences par les élèves demande du temps. Enseigner et évaluer par compétences nécessitent de former les enseignants à de nouvelles méthodes de travail et d'évaluation, de former la hiérarchie à de nouveaux modes de management.

- L'accompagnement personnalisé permet de changer la relation pédagogique. Il est mis en place à l'école primaire et au lycée sous des formes à améliorer, il doit être mis en place au collège.
- Chaque collégien doit aussi pouvoir bénéficier, comme les lycéens, du tutorat par un adulte référent.
- Pour cela, il faudra sans doute augmenter les heures de présence des enseignants dans les établissements scolaires, pour l'accompagnement des élèves et le soutien scolaire.
- Il faudra alors adapter les locaux pour leur offrir des conditions de travail décentes en dehors des heures de cours (bureau, téléphone, secrétariat) et pouvoir être accessibles autant aux élèves qu'à leurs parents.

ÉDUCATION ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

La CFDT milite depuis longtemps pour que la politique éducative prenne en compte les inégalités territoriales.

Pour les habitants de territoires défavorisés, urbains ou ruraux, et notamment les jeunes, l'écart entre les valeurs républicaines et la réalité de leur quotidien va grandissant. Des mesures gouvernementales comme la loi sur l'absentéisme, ne font que stigmatiser des familles souvent impuissantes face à l'échec de leurs enfants.

Les réductions sans distinction des postes d'enseignants élargissent la fracture jusqu'à rendre la situation explosive. Elles conduisent certains parents qui en ont les moyens, à déposer des plaintes auprès de la Halde ou des tribunaux administratifs pour discrimination territoriale.

La CFDT considère que :

- il est indispensable d'insérer la politique scolaire dans une politique cohérente de la ville et de développement rural, associant Etat et collectivités pour prendre en charge l'ensemble des domaines touchant à l'insertion : le scolaire, le périscolaire, l'emploi, le logement, les transports... ;
- les dépenses en éducation variant de un à dix en fonction des ressources des collectivités et de leurs choix éducatifs, la péréquation doit intervenir de manière bien plus importante face à ces inégalités de plus en plus importantes.



REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Si l'on veut agir contre les inégalités territoriales à l'école, il faut aussi refonder l'éducation prioritaire et reconstruire la Carte scolaire.

La CFDT a revendiqué, dès le début des années 70, la création des Zones d'éducation prioritaire (Zep). Il s'agissait déjà de donner plus à ceux qui ont moins, en clair de se doter d'un outil qui rompe avec l'égalité formelle des chances pour faire vivre l'égalité des droits par des actions positives et ciblées.

Mais dès sa création en 1981, la politique d'éducation prioritaire a été marquée par la discontinuité des pilotages ministériels et l'empilement des dispositifs au gré des changements politiques (RAR Réseau ambition réussite, RRS Réseaux de réussite scolaires, REP Réseau d'éducation prioritaire...).

En 1981, on recensait 363 zones d'éducation prioritaire ; en 1990, 557 ; en 1999, 869. En 2006/2007, nous avons 254 réseaux en ambition réussite et 856 réseaux de réussite scolaire, soit 1100 réseaux, c'est-à-dire en France métropolitaine, 20 % des collégiens, voire dans certaines académies 25 % des collégiens. Cette extension incontrôlée appelle une réflexion.

Les Zep ont été, ainsi, victimes de leur propre succès. Avec des avantages matériels à la clef, de nombreux territoires se sont portés candidats, ce qui a conduit à diluer les moyens sur un grand nombre d'élèves. À cela il faut ajouter un encadrement pédagogique insuffisant avec la sur-représentation d'enseignants les plus jeunes dans les Zep. L'autre effet « pervers » a été la fuite des élèves les moins défavorisés du fait même du label posé sur les établissements.

Les Réseaux ambition réussite (RAR), lancés en 2006, ciblent mieux les collèges et proposent d'apporter une aide significative et personnalisée aux élèves en difficulté. Ils inscrivent leur action dans une dynamique de projet et favorisent l'expérimentation. Ils affichent des progrès encourageants mais restent fragiles avec leur substitution par de nouveaux dispositifs Clair-Eclair orientés vers la lutte contre la violence à l'école.

Pour la CFDT, il serait temps de concentrer et cibler les moyens et les actions :

- tirer les enseignements des dispositifs existants, cesser l'empilement, simplifier et concentrer l'intervention de l'ensemble des acteurs (Education nationale, régions, départements, villes et agglomérations, associations) sur les territoires les plus défavorisés ;
- cibler les moyens sur les territoires les plus en déshérence : les Zus (Zones urbaines sensibles) pourraient être visées en premier.

LUTTER CONTRE LE SÉPARATISME SOCIAL

Le système scolaire français présente un visage unifié sur le plan de l'organisation des enseignements et de la pédagogie, alors qu'il s'inscrit dans une différenciation forte en fonction des établissements, d'une part par la réforme de l'autonomie des établissements, d'autre part par la libéralisation de la Carte scolaire.

En effet, la suppression de la Carte scolaire décidée en 2007 est un remède pire que le mal. Elle va à l'encontre de la volonté affichée de mixité sociale : le seul assouplissement a conduit à offrir aux familles favorisées des stratégies d'évitement confortant ainsi l'entre-soi.

Certaines mesures du volet Education du plan « Espoir banlieues » comme le « busing » ou les internats d'excellence accueillant les plus « méritants » des élèves des quartiers défavorisés, n'ont pas été suivis des moyens adéquats et ont eu des effets mitigés.

Ces mesures qui visent à faire surgir une élite au sein d'une population défavorisée, ont sans doute des effets positifs pour les élèves concernés et peuvent, à long terme, produire des effets d'entraînement sur toute une population. Elles font émerger l'image de la réussite par les études. Le meilleur exemple est sans doute le dispositif mis en place par Sciences-Po.

Mais, lourds et coûteux, ces dispositifs destinés aux jeunes des quartiers ne concernent qu'un petit nombre de jeunes des quartiers. De ce fait, ils peuvent accroître le sentiment d'inégalités internes aux groupes sociaux. De même, en limitant l'offre de formation d'excellence dans les centres-villes, ils pénalisent les établissements de l'éducation prioritaire de banlieue (RAR ou RRS) qui voient leurs effectifs chuter et leurs meilleurs élèves partir.

Pour la CFDT, il faut urgemment reconstruire la Carte scolaire par un ensemble de solutions plus dynamiques :

- fonder la Carte scolaire sur la notion de bassins d'éducation et de formation, avec une répartition équitable des filières, des options et des élèves, avec des moyens de transport dédiés, afin de permettre leur égale attractivité dans le choix des familles ;
- envisager la démolition de certains établissements dégradés (essentiellement des collèges) devenus de véritables ghettos, pour les reconstruire dans des espaces urbains de plus grande mixité sociale ;
- créer en nombre suffisant des internats de « proximité » et offrir aux familles un système de bourses leur permettant l'accès à ces équipements ;
- ouvrir des internats de « respiration » pour l'accueil temporaire de jeunes en difficulté sociale, familiale ou comportementale ;
- créer dans les bassins des écoles de seconde chance et développer les partenariats écoles/entreprises.

La politique de la ville et d'aménagement du territoire doit prendre en compte ces données tout comme la nécessité de réimplanter les services publics et les équipements culturels dans les « quartiers populaires » et les zones rurales, de donner les moyens au tissu associatif et aux travailleurs sociaux de contribuer au maillage territorial ainsi que celle de favoriser l'installation d'entreprises privées dans ces territoires.

ÉDUCATION VERS L'EMPLOI : COMMENT S'ORIENTER ?

Les parcours scolaires et professionnels deviennent de plus en plus complexes et aléatoires. Les débouchés des formations sont souvent difficiles à anticiper. Il faut s'adapter et rebondir en permanence. Les qualifications cèdent le pas aux compétences. C'est à la personne et non plus à l'École ou à l'entreprise que revient la tâche difficile de construire son propre parcours.

Dès lors, l'orientation devient un accompagnement à la définition de stratégies et à la construction de parcours, au gré des changements subis ou choisis. Or, l'orientation scolaire reste pilotée par la sélection. Elle est assimilée à l'affectation dans des formations en fonction des places disponibles et du niveau scolaire. Le diplôme devient prépondérant dans les trajectoires et surdétermine le parcours professionnel.

HISTORIQUE DE L'ORIENTATION

L'orientation professionnelle est née après la Première Guerre mondiale, avec la diversification des qualifications, le développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage. En parallèle, la psychologie devient une discipline « scientifique » qui tente de dégager les lois du comportement et notamment de mesurer les aptitudes. Elle se met au service du monde professionnel pour orienter les personnes vers les métiers correspondant à leurs aptitudes.

À la fin des années 1950, les politiques publiques se donnent pour objectif d'élever le niveau général de formation des citoyens, tout en démocratisant le système éducatif. L'orientation devient alors scolaire et professionnelle. Elle doit, dans le même temps, réguler les flux massifs d'élèves au sein des structures scolaires, satisfaire les aspirations individuelles et aider au choix de la formation et du futur métier.

À partir des années 1980, l'installation chronique du chômage et notamment celui des jeunes, déplace l'orientation vers le champ de l'insertion. L'orientation intègre la panoplie du traitement du chômage. L'Education nationale hésite à investir ce champ. Se développent alors des structures nouvelles : PAIO, Missions locales, centres de bilan de compétences, officines privées... Plus de 13 000 personnes travaillent aujourd'hui dans ce secteur dont 4 000 conseillers d'orientation psychologues seulement.

DE L'ORIENTATION SUBIE À L'ORIENTATION CHOISIE

L'organisation du système éducatif et des procédures d'orientation a peu évolué depuis les années 1970. Elle est aujourd'hui inadaptée et facteur d'exclusion. Les inégalités entre élèves, qui commencent en primaire, semblent s'accumuler avec le temps. Elles ont tendance à s'accroître au sein du collège avec les inégalités de « choix » ou d'orientation.

Or, c'est au collège que la question d'orientation devrait susciter l'envie de découvrir, d'élargir le champ des possibles, de construire un projet, avec toute l'énergie de l'adolescence. C'est une question redoutable, d'autant qu'elle est surtout posée à ceux qui sont le plus en difficulté scolaire, et aboutit trop souvent à « être orienté » plus qu'à s'orienter.

Elle se confond alors avec l'affectation notamment au lycée professionnel, pas nécessairement dans la formation souhaitée mais dans celle où il reste des places vacantes.

En fait, alors que l'objectif du collège devrait être la garantie d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, il fonctionne toujours dans l'objectif premier de préparer au lycée général et réserve l'obligation d'orientation aux élèves en difficulté.

Pour la CFDT, l'orientation à l'issue de la scolarité obligatoire est un processus déterminant dans le futur parcours professionnel. Pour en finir avec l'orientation pilotée par l'échec scolaire, il faut :

- évaluer toutes les compétences au collège et pas seulement les résultats scolaires dans les « matières principales », notamment scientifiques ;
- proposer des parcours de formation sous forme de modules, qui soient réversibles et qui n'enferment pas les jeunes dans un choix imposé ;
- renforcer le parcours de découverte des métiers et des formations permettant des visites d'entreprises, des rencontres avec des professionnels, des stages de découverte. Le proposer à TOUS les élèves ;
- valoriser le web qui est devenu le vecteur d'information prioritaire des jeunes, sans négliger l'accueil personnalisé du jeune et de sa famille.

S'ORIENTER AU LYCÉE

Officiellement au lycée, le droit à l'erreur est reconnu et il est possible par le biais de passerelles de changer de spécialité dans chacune des voies ou entre les trois voies générale, technologique et professionnelle. La réforme des lycées a multiplié les enseignements communs à l'intérieur de chaque voie, ce qui devrait faciliter les changements d'orientation.

Mais ces passerelles fonctionnent plus facilement depuis les voies générale et technologique vers la voie professionnelle, que dans le sens inverse. La passerelle, comme son nom l'indique, n'est cependant prévue que pour des déplacements marginaux et le changement d'orientation dépend toujours de la capacité d'accueil dans la formation souhaitée. Le lycée finit par enfermer les élèves dans des filières hiérarchisées et figées.

La CFDT plaide pour :

- la création de passerelles entre les filières, et la mobilité des élèves dans les deux sens ;
- le soutien à l'accompagnement pédagogique que nécessitent les changements d'orientation ;
- l'ouverture des établissements scolaires, en particulier les lycées, au monde extérieur : l'entreprise, les administrations, le secteur associatif ;
- l'aide à la découverte des établissements d'Enseignement supérieur et de leurs débouchés.



ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La résolution européenne « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie (OTLV) dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV) » a été adoptée le 21 novembre 2008. Elle fixe le cadre de travail pour mettre en place l'OTLV dans l'ensemble de l'Union. La loi Orientation et Formation Tout au Long de la Vie d'octobre 2009 englobe, enfin, les deux termes d'orientation et de formation dans un même texte et place tous les acteurs de l'orientation et de l'insertion dans un même service public d'orientation.

Pour le système scolaire, l'enjeu est de participer à la construction des parcours professionnels, notamment par l'implication des conseillers d'orientation dans le futur Service public d'orientation et au sein des réseaux pilotés par les régions.

Dans ce document, la question de l'orientation est centrée autour de l'éducation nationale. Cette part est certes importante mais elle reste restreinte. La note « L'orientation que nous voulons » prévue dans le plan de travail confédéral reviendra sur d'autres aspects de l'orientation, notamment professionnelle et tout au long de la vie.

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Après la grande vague de massification, l'Université devra faire face à une grande évolution du public étudiant si nous souhaitons pouvoir accueillir une part toujours plus importante d'une classe d'âge. Cette nouvelle donne nécessite d'adapter les cursus de formation tant sur leurs contenus que sur les méthodes pédagogiques. Il faut permettre une réorganisation des temps d'apprentissage confiant à l'Université un rôle plus fort d'accompagnement et non pas simplement d'accès aux savoirs.

De plus, cette massification n'a pas pour autant démocratisé l'accès aux filières. Les étudiants issus des couches les plus défavorisées sont majoritairement absents de l'enseignement supérieur et plus encore des filières les plus élitistes qui fournissent les diplômes les plus recherchés par les employeurs. Quand ils parviennent à s'inscrire à l'université, les taux insuffisants des bourses les contraignent souvent à trouver un emploi pour financer leurs études.

Par ailleurs, mis à part certains secteurs (juridique, médecine, pharmacie, dentaire...) et certaines structures (IUT, IUP...), les cursus universitaires ne sont pas connus pour leur performance en matière d'insertion professionnelle. Cela suscite l'inquiétude auprès de leurs usagers et un manque de confiance auprès des employeurs.

L'enseignement supérieur français souffre, enfin, d'une balkanisation que ne connaissent pas beaucoup de pays de l'OCDE. La double dichotomie entre les universités et les grandes écoles, d'une part et la recherche à l'université et les organismes de recherche, d'autre part n'existe nulle part ailleurs. La recherche et les chercheurs sont, en effet, souvent ôtés à l'université par les organismes nationaux. L'autonomie de pilotage, renforcée par la loi LRU (Libertés, responsabilités des universités), reste relative du fait des multiples structures qui interviennent dans leur gouvernance.

Au cours des dernières années, on a maintes fois annoncé des réformes de l'Université. Ce qu'il faut, c'est une réforme de l'enseignement supérieur dans son ensemble.

REPENSER LE CONTENU ET LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Un diplômé de l'université doit pouvoir valoriser les connaissances et les compétences acquises sur le marché de l'emploi, peu importe sa spécialisation. Il faut donc réduire les disciplines au nombre souvent trop important et suivant la seule logique académique.

Des formations interdisciplinaires générales, favorisant l'acquisition de connaissances et compétences lisibles par tous sur le marché du travail et utiles pour l'individu en tant que citoyen, peuvent conduire à décroïsonner les cursus, à les professionnaliser. Pour cela, il faudra développer :

- la maîtrise d'un « socle de base » commun à toutes les disciplines (TIC, langues, pratique du travail en équipe et par projet, « esprit d'entreprise »...) ;
- l'initiation à la recherche, développement de l'autonomie et de l'esprit d'analyse... ;
- la formation à la recherche d'emploi, en lien avec les entreprises (conférences, forums, intervention de salariés et de professionnels dans les formations...) ;
- les formations en alternance.

Cette « professionnalisation », si elle peut passer par des périodes de stages en milieu professionnel, ne peut en aucun cas se limiter à celles-ci. Une réflexion sur une pédagogie de l'alternance de qualité doit par ailleurs être menée au sein de chaque établissement et équipe de formation. La durée de ces « stages » doit être limitée.

Par souci de cohérence, l'enseignement supérieur professionnalisant sanctionné par un diplôme d'Etat comme les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), et au-delà tous les établissements d'enseignement supérieur doivent être davantage intégrés dans le système LMD. Leurs étudiants doivent voir leurs unités exprimées, comme pour les autres étudiants en European Credit Transfer System (ECTS). Cela leur permettra de les faire valoir en cas d'envie de reconversion. Les passerelles vers d'autres études, sans perte d'acquis, doivent leur être garanties.

FAVORISER L'INNOVATION

L'université française est souvent mise à l'index pour ne pas suffisamment contribuer à la recherche et à l'innovation, et donc à la compétitivité de l'économie française.

De fait, la recherche française ne participe que marginalement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement ou l'attractivité des universités. Il faut à minima mettre fin au distinguo entre chercheurs universitaires et ceux des organismes nationaux comme le CNRS, dispensés d'enseignement.

Pour favoriser l'innovation, les connaissances vivantes doivent prendre davantage de place dans l'enseignement supérieur. La science « telle qu'elle se fait » doit être enseignée par les producteurs de ces connaissances nouvelles.

INTÉGRER LA FORMATION CONTINUE DANS L'UNIVERSITÉ

Les universités (y compris le Cnam) y contribuent dans une mesure assez modeste : en 2005, elles ont accueilli 424 000 étudiants en formation continue, dont la moitié inscrite à titre personnel, un tiers comme salarié et 10 % comme demandeur d'emploi.

Le poids des traditions fait de l'Université un « lieu unique » de formation initiale. Ses services de « Formation continue » vivent en autarcie, recrutent à l'extérieur de l'université et travaillent en quasi autonomie. La formation tout au long de la vie reste ainsi détachée des parcours universitaires classiques. À l'Université, les « cours pour adultes » sont organisés en marge des cursus et proposent des contenus différents.

L'Université se doit de répondre aux besoins d'une formation tout au long de la vie, de nouer des liens avec le monde de l'entreprise pour rendre ses offres de formation plus attractives auprès des employeurs. Pour cela, il faut :

- faciliter l'accès au Supérieur en impulsant la VAE et le Diplôme d'accès aux études universitaires (équivalent du Baccalauréat pour ceux qui reprennent des études) ;
- développer la formation professionnelle continue à l'université par une organisation spécifique et des modalités pédagogiques adaptées, en lien avec les entreprises.

L'intégration de la formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement supérieur est une solution possible pour atténuer la tyrannie du diplôme en France et relativiser l'importance qu'on lui accorde sur le marché du travail. Cette question trouvera en partie sa réponse dans l'organisation d'une formation tout au long de la vie où toutes les étapes pourront être valorisées, où la formation initiale professionnelle et l'alternance ne souffriront plus d'une réputation injuste de voie de garage, où le lien entre la formation initiale et la formation professionnelle continue sera plus évident.

CONCLUSION

Le système éducatif français est excellent pour les bons élèves et impitoyable pour les autres, auxquels il ne laisse que de faibles chances de se rattraper. Entre les deux, les écarts se creusent. Pour le réformer, il y aura deux manières de voir la justice sociale.

La première, « l'égalité des chances », cherche à permettre à tous les individus d'atteindre les meilleures positions au terme d'une compétition scolaire qu'on voudrait la plus équitable. Elle répond, en effet, au désir d'autonomie et de mobilité des individus. Mais elle conduit aussi à repenser l'insertion des jeunes, la création des emplois ou la croissance de demain en termes d'études de plus en plus longues, sanctionnées par des diplômes hiérarchisés entre eux.

La seconde, « l'égalité des places », vise à réduire l'écart entre les différentes positions sociales : il s'agit de faire en sorte que les écarts se réduisent sur le marché du travail entre les diplômés des grandes écoles et les autres, entre les diplômés et les non-diplômés.

L'égalité des places pourrait aussi accroître la cohésion sociale dans la mesure où les jeunes, même en cas d'échec, ne subiraient pas une dégringolade brutale dans l'échelle sociale. Ils ne s'engageraient plus alors dans une compétition scolaire permanente et anxiogène, une compétition où la production des vainqueurs passerait par le sacrifice des vaincus.

L'égalité des places pourrait ainsi contribuer à réaliser l'égalité des chances, parce que la fluidité sociale est d'autant plus grande que la distance entre les places sociales à occuper est resserrée.

Pour réduire les inégalités, un système éducatif performant devra donc pouvoir compter sur un développement économique créateur d'emplois de qualités, sur des politiques de revenus et de protections sociales plus justes et plus redistributives, sur des modes de fonctionnement du marché du travail libérés de la seule sélection par des diplômes.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR
DANS LA RUBRIQUE BOÎTE À OUTILS
RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

NOS AUTRES AMBITIONS

- POLITIQUE FAMILIALE:
CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE:
CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- POLITIQUE INDUSTRIELLE:
CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT
- LOGEMENT:
CONSTATS ET PROPOSITIONS CFDT

● FISCALITÉ : RÉHABILITER L'IMPÔT EN LE RENDANT PLUS JUSTE

- PROTECTION SOCIALE:
CONSOLIDER SON FINANCEMENT
- PERTE D'AUTONOMIE:
L'INTERVENTION EN DIRECTION
DES PERSONNES AGÉES
- SANTÉ: RÉDUIRE LES INÉGALITÉS
D'ACCÈS AUX SOINS

SUR LE MÊME THÈME

- ARGUMENTAIRE -
ÉDUCATION: RÉDUIRE LES
INÉGALITÉS

Retrouvez
l'ensemble de
nos outils
sur notre site
www.cfdt.fr /
Boîte à outils